

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**Communauté de Communes VAL DE GÂTINE**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2022\_7\_9**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 39

**Objet : Val de Flore -  
Projet éco-pâturage**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Septembre 2022

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Pouvoirs** :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s)** : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

**Excusé(s)** : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

M. Yves ATTOU Vice-Président en charge de la transition écologique expose :

Le site du Val de Flore, propriété de la Communauté de Communes Val de Gâtine, situé à St Pardoux-Soutiers, est un espace riche en biodiversité qu'il est souhaitable de préserver en utilisant des pratiques d'entretien adaptés en limitant la pénibilité tout en augmentant l'attractivité pour les visiteurs.

Il est proposé à ce titre de pratiquer un pâturage tournant pour maintenir la biodiversité en faisant l'acquisition de 2 ânesses domestiques et d'aménager un enclos avec cabanon en bois servant d'abri et de stockage de fourrage.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
 VU le site du Val de flore, propriété de la Communauté de communes Val de gâtine  
 Vu la compétence en matière d'entretien et de gestion des zones touristiques  
 Considérant l'intérêt écologique et touristique du projet d'éco-pâturage

Sur avis favorable du Bureau en date du 20 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- De valider le projet d'éco-pâturage sur le site du Val de Flore incluant la construction d'un cabanon en régie et l'achat de 2 ânesses
- De prévoir le budget nécessaire évalué à 12 816€ ttc en investissement et à 1600 € ttc par an en fonctionnement.
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

**Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 20/09/2022, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,  
mois et an ci-dessus.  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

